

Je vous remercie de ce que vous m'avez écrit
 et de la peine que vous prenez de vous en
 chemin. Quant à ce que desirer scavoir pour les
 causes, continues en voz lettres comme vous avez
 a regler auquel temps la loi de felmes qu'on a
 voulu faire. ne vous puis dire autre chose, si ce
 que combien que j'ay dit, auquel temps j'ay
 vu un homme seulement si est ce qui ne me
 fait a parler de ma venue, ce qui ne fait
 aucun usage si ce n'est a regretter la France
 en est plain de tout costé. Monsieur le
 Electeur apres que j'ay esté deux jours
 ma finit de venir manger en quelle de forte
 qu'il me semble que si vous y
 prendra la peine de venir si j'en
 perds rien, faire sans autre serap
 mesmes, etant un peu incertain a
 nos alleris pensant parir, venir secret
 ou bien si y a Monsieur le Electeur
 unanime si desir merveilleusement parler a vous
 a cause d'un affaire dont meurt le Electeur
 ne doit avoir prendre d'aucun resolution parmy

47

vous prie de vouloir prendre la peine
et venir jesi au lieu mesme la cote de selmes
menant a moindre compagnie au lieu vous pour
estre tout plus secretment Je suis pour faire
vng voyage et comme il n'ay besoin du monde
si vous me permettez amment vng ben et regu
vostre mes freres vng plaisir bien agreable car
ne puis en ce voyage amment en tout que tres
en quatre chaux lesquelles il desia recevoir
de son esperance de vous voir bien tost finray
c'est au lieu mesme mes recommandations
a ces bons gens priant Dieu vous donner
vostre mes freres au salut bonni vie et
longue de Huy de breght le xx de february

21569

mesme mes bon frere
recommande jesi mes recommandations a sa
bonne grace

re recommandations faire
a vous et faire service

G. W. de ...

A. Mungt
Lengte de cete fan
de massen

Monsr mon frere, je suis este merueilleusement bien
cuisse; d'auoir eu ce bien d'auoir receu de voz nouvelles et de la pai-
ne que auez prins de vous auoir mis en chemin. Quant a ce
que desirai scauoir pour les causes, contenues en voz lettres,
comme vous vous auez a regler avecque monsr le Conte
de Solms, quant a vostre venue issi, ne vous peus dire aultre
chose sinon que combien que nay ammene avecque moy
que vny homme seulement. Si esse que tout le monde fait
a parler de ma venue, ce qui ne fault trouuer estrange a
cause que toute la France en est plaine, d'aultre part
Monsieur le Electeur apres que suis este deux iours issi
ma fait venir manger en Salle de sorte quil me semble que
si vous plait prendre la paine de venir issi que le porras
bien faire sans nulle scrupule mesmes venant impou
ingognu issi a le hertellerie vous porroy venir voir
secretement ou bien si plait a Monsieur le Electeur ou
uertement. Je desir merueilleusement parler a vous a
cause d'ung affaire dont Monsr le Electeur mui dict voloir
prendre demain resolution parquoy vous prie de rectifier
voloir prendre la paine et venir issi avecque le conte
de Solms menant la moindre compaignie avecque vous
pour estre tant plus secretement. Je suis pour faire vny
voage et comme ie nay perfon du monde si vous me por-
ries ammener vny bon et coqnu varlet me feris vny
plaisir bien agreable, car ne peus en ce voage ammena
en tout que trois ou quatre cheuueils lesquels ie desia recou-
uert, et sur espoir de vous voir bien tost fin ray ceste

1569. 20. Oct.

avecque mes tresaffectionuses recommandations a vostre bonne
grace priant dieu vous donner Monfr mon frere en sante
bonne vie et longye. De Heijdelberghe le xx. doctobre. 1569.

Monfr mon beau frere trouuera
icy mes tresaffectionuses recommen-
dations a sa bonne grace.

Vostre tresaffectionne frere a
vous faire service

Guillaume de Nassau

A Monfr
monfr le Comte Jan de Nassau.